

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2024

COMMUNE DE SEVREMONT

Numéro interne de l'acte : D12.04.2024

Objet : D12.04.2024 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 19
Pouvoir : 7
Nombre de suffrages : 26

Date de convocation 17/04/2024
-----------------------------------

Date d'affichage 17/04/2024
--------------------------------

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

**Etaient présents :**

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas

**Procuration(s) :**

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMINEAU Catherine donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme RANTIERE Charlène donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, Mme RANTIERE Charlène, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. HERITEAU Antoine

Objet : D12.04.2024 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, afin de faire face à un accroissement temporaire.

Il indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service accueil.

Il propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent pour un agent administratif à temps complet (service accueil) : indice majoré 376. Cet emploi est équivalent à la catégorie C et est créé pour la période du 27 avril 2024 au 26 avril 2025.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 au chapitre 12.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Antoine HERITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY

